

Politiques jeunesse et politiques intersectorielles de jeunesse dans les Etats européens membres de la Francophonie, états des lieux et perspectives.

Exposé de Alexante Karaman (section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles)

LE CJEF

Le Conseil de la Jeunesse d'Expression Française (CJEF) est l'instance consultative **officielle** des jeunes en Communauté française. Ainsi, le CJEF peut remettre un avis d'initiative ou à la demande du ministre de tutelle ou d'un autre acteur politique sur tout ce qui concerne de près ou de loin les jeunes belges francophones. Globalement, le CJEF est là pour favoriser l'expression des **jeunes** et leur **participation** dans la prise de décisions qui les concernent. Il est le reflet du **pluralisme des opinions** et des modes d'engagement des jeunes de Communauté française.

Au niveau structurel, le CJEF est constitué de deux organes décisionnels. D'une part, **l'Assemblée Générale plénière** qui est l'organe souverain qui détermine les grands axes de la réflexion et de l'action du CJEF. Constituée des représentants effectifs et suppléants des Organisations de Jeunesse, l'AG émet les avis officiels du CJEF. 88 membres effectifs issus d'organisations de jeunesse, de mouvements de jeunesse, de fédérations de maisons de jeunes et centres de jeunes, d'organe de coordination ou de confédérations. D'autre part, **le Bureau**, élu par l'AG et composé de membres effectifs de cette dernière, assure la gestion quotidienne du CJEF entre deux AG et réagit à l'actualité. 13 membres constitue actuellement ce bureau, dont 1 Président et deux vice-président et 10 membres du bureau.

Ces derniers se réunissent tous les 15 jours et si nécessaire toutes les semaines en fonction de l'actualité et des projets. Une équipe de 5 permanents assure le développement des projets et l'administration du CJEF dont un Secrétaire général qui assure le suivi du Bureau, deux détachés pédagogiques qui assurent le suivi des projets pédagogiques, du site internet et des publications, et une secrétaire et une assistante comptable. Des commissions et groupes de travail sont organisés et chapeautés par les membres du bureau : commission enfance, commission emploi, commission formation et commission extrême droite qui se réunissent régulièrement soit pour un travail de fond, soit pour produire des avis, soit dans le cadre de la réforme d'une matière comme la formation...

CAWA 1 et CAWA 2 :

Lors de la préparation de son Contrat d'Avenir pour la Région wallonne, le Gouvernement wallon a interpellé le CJEF afin de connaître son avis sur les points relatifs à la jeunesse. La Région wallonne développant des programmes d'action qui touchent aussi les jeunes, le CJEF a pu réagir sur divers aspects de la société qui impliquent d'une manière ou d'une autre les jeunes tels que l'emploi, le logement, la formation, les loisirs, ... Après avoir réfléchi sur ce contrat et transmis nos suggestions, nos demandes mais aussi nos critiques, le CJEF, qui

représente les jeunes de la Communauté française et donc les jeunes wallons, a proposé une écriture différente de ce Contrat d'Avenir appelé par notre Conseil « CAWA » car ce contrat est assez compliqué, rébarbatif et incompréhensible pour le simple citoyen. Donc une écriture plus vulgarisée, plus proche du jeune a été réalisée. Les points comme la modernisation de l'enseignement technique et professionnel, le logement, la mobilité, les jeunes agriculteurs, le cadre de vie, les infrastructures sportives, l'accès au premier emploi ont été vulgarisés... on explique les choses simplement c'est quoi le prêt jeunes, où dois-je m'adresser, c'est quoi le plan Rosetta, à qui cela s'adresse-t-il, qui est le ministre compétent...

IPPJ (Institution Publique de la Protection de la Jeunesse) :

Le CJEF face à un problème d'actualité (des jeunes ados qui avaient commis des délits avaient été enfermés dans le centre d'Everberg – centre fermé tel une prison). Le CJEF a mené toute une réflexion , mêlant les acteurs de terrains, les jeunes et le politique Communauté française de manière à faire un document relayant des positions pour faire changer les choses).

Mémorandum élections : Depuis de nombreuses années, le CJEF interpelle le politique et n'hésite pas à attirer l'attention des futurs mandataires politiques sur les questions qui touchent de près ou de loin la jeunesse. Ainsi tous niveaux de pouvoirs sont concernés : en 2003 pour les élections fédérales et européennes, en 2005 pour les élections régionales et communautaires, en 2006 pour les élections communales et provinciales

Livre Blanc sur la politique de jeunesse (2001) :

Le CJEF, conscient de l'importance d'une participation active de la jeunesse face aux enjeux européens sur la Politique de Jeunesse Européenne, a participé activement à la consultation des CNJ par la Commissaire européenne Viviane Reding en charge à l'époque des matières jeunesse.

Décès du jeune Joe Van Hoolsbeek :

Le CJEF s'associe au secteur jeunesse (Aide à la Jeunesse, Protection de la Jeunesse et Maisons de jeunes) pour développer des revendications communes en vue d'une alternative sécuritaire suite au meurtre de Joe. Le monde politique n'avait pas apportées les réponses aux craintes de l'opinion publique. Des mesures mises sur pied dans la précipitation suite à l'émotion et pas toujours adaptées. Mesures dictées par le fédéral alors que la communauté française avait un rôle prépondérant à jouer dans ces décisions puisqu'elle s'occupe des matières personnalisables comme la jeunesse et l'aide à la jeunesse. Un texte commun transmis aux Gouvernements Communauté française et fédéral.

Avis permis de conduire :

Réflexion modification du Décret et réforme du CJEF :

Depuis plusieurs années les différents Ministres qui se sont succédés ont voulu réformer le secteur jeunesse en Communauté française, le CJEF a donc été mis autour de la table pour arriver à obtenir un nouveau décret (que celui de 1980).

Voici une série de communiqués de presse édités par le CJEF au cours de l'année 2006 :

- [Communiqué suite à la marche de soutien à la famille Van Holsbeek](#)
- [Texte de presse avec la ligue des familles pour une valorisation du temps libre des jeunes-](#)
- [Texte de presse du groupe de travail DAC](#)

- [Texte de presse affaire Stacy et Nathalie](#)
- [Communiqué lié à "l'affaire" Mariuz & Démocratie](#)
- [Communiqué concernant la proposition "miracle" de Rudy Demotte](#)

Participation aux travaux du Forum européen de la jeunesse, de la Francophonie (et mise sur pied du CIJEF), du Fonds social européen :

Interpellation régulière de la RTBF et du CSA (conseil supérieur de l'audiovisuel) : par rapport à des émissions pour enfants (Journal télé pour enfants – Les NIOUZZ)

[Avis du CJEF](#) : Permis de conduire, contrat de gestion, pacte associatif, ...